

# Demande de relevé de droits optionnel

Date d'évaluation des droits: Date de fin de la vie commune.

Situation des conjoints: Mariés ou unis civilement, pas en médiation familiale, avec ou sans introduction d'instance de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage, ou encore de dissolution ou d'annulation d'union civile. Pas de démarche de dissolution de l'union civile devant notaire.

## Vous pouvez utiliser ce formulaire si:

- vous êtes mariés ou unis civilement;
- vous avez cessé de faire vie commune;
- vous n'avez pas entrepris de démarche auprès d'un médiateur familial en vue d'un divorce, d'une séparation de corps ou d'une annulation de mariage, ou encore d'une dissolution ou d'une annulation d'union civile;
- si vous êtes unis civilement, vous n'avez pas entrepris de démarches auprès d'un notaire en vue d'une dissolution de votre union civile; et
- vous voulez connaître la valeur totale des droits accumulés dans le régime de retraite **à la date de fin de votre vie commune**<sup>1</sup> et la valeur de la partie de ces droits qui a été accumulée durant votre mariage ou votre union civile, jusqu'à cette date.

## L'administrateur n'est pas tenu de vous fournir ce relevé.

Communiquez avec lui avant de lui soumettre votre demande afin de vous assurer qu'il consent à émettre le relevé. Ses coordonnées sont indiquées dans le relevé que le participant reçoit régulièrement de l'administrateur du régime. Vous pouvez également les obtenir en vous adressant à l'employeur.

## Précisions importantes

Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour une **demande de simulation** des effets du partage des revenus de travail inscrits au Régime de rentes du Québec.

Vous devez envoyer ce formulaire **à l'administrateur du régime de retraite** et non à Retraite Québec.

**Vous n'êtes pas obligé d'utiliser ce formulaire pour obtenir un relevé.** Il a été conçu uniquement pour faciliter votre démarche.

**Vous pouvez utiliser ce formulaire pour un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).**

**Vous pouvez également utiliser ce formulaire pour un régime complémentaire de retraite (« fonds de pension ») si le participant travaille au Québec et que son régime de retraite est assujéti à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.**

Les régimes visés sont les régimes d'employeurs des secteurs privé, municipal et universitaire ainsi que certains régimes du secteur parapublic, dont les activités sont de compétence provinciale. Les régimes suivants sont exclus:

- les régimes de retraite du secteur public du Québec administrés par Retraite Québec, autrefois la CARRA jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- les régimes des secteurs privé et public de compétence fédérale (banques, entreprises de transport interprovincial et de télécommunications, fonction publique fédérale, etc.);
- les REER collectifs.

Peu importe l'endroit où habite le participant au régime de retraite, c'est l'endroit où il **travaille** lorsqu'il accumule des droits dans son régime qui détermine si la Loi sur les régimes complémentaires de retraite s'applique. C'est le cas si cette personne travaille au Québec, même si son régime de retraite est administré à l'extérieur de la province ou s'il est enregistré auprès d'un organisme de surveillance à l'extérieur du Québec.

1. Si une demande de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage ou de dissolution ou d'annulation d'union civile a été déposée à la cour et que vous désirez faire évaluer les droits accumulés **à la date d'introduction de l'instance**, c'est-à-dire à la date du dépôt de la demande, remplissez le formulaire *Demande de relevé de droits après introduction d'instance* (RCR-137).

## Instructions

Cette demande doit être envoyée à l'**administrateur du régime de retraite** et non à Retraite Québec. Ses coordonnées sont indiquées dans le relevé que le participant reçoit régulièrement de l'administrateur. Vous pouvez également les obtenir en vous adressant à l'employeur.

### 1. Renseignements sur l'identité du participant au régime de retraite

Les nom, prénom et l'adresse personnelle du **participant** au régime de retraite doivent être inscrits.

Il est recommandé de fournir le numéro d'assurance sociale du participant, son numéro d'employé ou toute autre information qui aidera l'administrateur du régime de retraite à l'identifier.

Il est recommandé d'indiquer le nom du régime de retraite afin de faciliter l'identification du participant. Le nom du régime est inscrit dans les documents que le participant reçoit de l'administrateur du régime.

Il est également recommandé d'indiquer les numéros de téléphone du participant. Cela permettra à la personne qui traitera la demande de le joindre plus rapidement en cas de besoin.

### 2. Renseignements sur l'identité du conjoint

Les nom, prénom et l'adresse personnelle du **conjoint du participant** au régime de retraite doivent être inscrits.

Il est recommandé de fournir les numéros de téléphone du conjoint. Cela permettra à la personne qui traitera la demande de le joindre plus rapidement en cas de besoin.

### 3. Attestation de la date de fin de la vie commune

Il est essentiel d'indiquer la date de fin de la vie commune, car les droits sont évalués à cette date. Vous devez tous les deux signer cette partie.

### 4. Document à transmettre

Comme le relevé demandé indiquera la valeur des droits accumulés durant le mariage ou l'union civile, il est essentiel de fournir un document faisant preuve de la date du mariage ou de l'union civile telle une copie du certificat de mariage fourni par le Directeur de l'état civil. Tout autre document établissant cette date à la satisfaction de l'administrateur est également valable.

Pour obtenir un certificat de mariage ou d'union civile, consultez le site Web du Directeur de l'état civil ([www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca)).

### 5. Signature du participant

La demande doit être signée par le participant. Le relevé sera émis en 2 exemplaires, dont l'un sera remis au participant et l'autre à son conjoint.

